

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société CHIMIREC SOCODELI concernant le projet d'augmentation de la capacité des unités du site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur la commune de Beaucaire

COMMUNE de BEUCAIRE

Par arrêté préfectoral en date du 5 février 2024, une enquête publique est ouverte dans la commune de Beaucaire, relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par procédure dématérialisée, le 25 juillet 2023 par la société CHIMIREC SOCODELI, dont le siège est situé ZI Domitia Sud 275, avenue Pierre et Marie Curie 30 300 BEUCAIRE, concernant le projet d'augmentation de la capacité des unités du site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur la commune de Beaucaire.

Les installations projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 3550 (A), 3510 (A) , 3552(A), 2718-1(A), 2790(A) et 2791-1 (A) ; 2716-1 (E) et 2714-1(E)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Tony LAURENT - Société CHIMIREC SOCODELI, au 04 66 81 39 55.

Pendant une période de 31 jours, du lundi 4 mars 2024 à 9h au mercredi 3 avril 2024 à 17h00, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairie de Beaucaire, Place Georges Clémenceau - 30302 BEUCAIRE, pour être tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf les jours fériés.

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresse, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier comprenant les informations environnementales pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Beaucaire/CHIMIREC-SOCODELI>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/chimirec-socodeli> **du lundi 4 mars 2024 à 9h au mercredi 3 avril 2024 à 17h00.**

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: pref-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04).

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Beaucaire sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Beaucaire (à l'attention de M. Yves FLORAND, commissaire enquêteur- Enquête publique CHIMIREC SOCODELI, Place Georges Clémenceau - 30302 BEUCAIRE), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/chimirec-socodeli> ou par mail à l'adresse électronique suivante: chimirec-socodeli@mail.registre-numerique.fr, **du lundi 4 mars 2024 à 9h au mercredi 3 avril 2024 à 17h00.**

Monsieur Yves FLORAND , officier de la marine nationale, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Beaucaire, aux dates ci-après :

- lundi 4 mars 2024	de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 mars 2024	de 9h00 à 12h00
- mardi 26 mars 2024	de 14h00 à 17h00
- mercredi 3 avril 2024	de 14h00 à 17h00

Le présent avis sera affiché en mairie de Beaucaire, commune siège de l'enquête, et en mairies d'Arles (13) et de Tarascon (13), communes situées dans le rayon d'affichage (Tarascon et Arles). Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Beaucaire, Tarascon et Arles, à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : (<https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Beaucaire/CHIMIREC-SOCODELI>), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.